

Rappel

En région Bretagne, la chasse en forêt domaniale est interdite les dimanches et jours fériés.

Jours de chasse à tir :

Septembre 2023 à partir du 18/09 : 18, 23, 25, 30

Octobre 2023 : lundis et samedis

Novembre 2023 : lundis et samedis (sauf le 11)

Décembre 2023 : lundis et samedis (sauf le 25 et 30) ;
mardi 26 et jeudi 28 décembre

Janvier 2024 : lundis, samedis (sauf le 1^{er}) ; mardi 2/01

Février 2024 : lundis et samedis

Ramassage des champignons :

La cueillette des champignons dans les forêts domaniales d'Ille et Vilaine est réglementée par arrêté préfectoral du 9 octobre 2017

- autorisée tous les jours sauf les mardis et jeudis
- autorisée de 8h du matin jusqu'au coucher du soleil
- limitée à 5 litres par jour et par personne
- commercialisation interdite

Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis. Merci d'adapter votre visite à ces contraintes.

Par sécurité, n'hésitez pas à manifester votre présence (port du gilet fluo jaune conseillé).

Calendrier de chasse – saison 2023-2024

FORÊT DOMANIALE DE VILLECARTIER

calendrier établi sous réserve de modifications : diffusion des jours de chasse sur le site www.onf.fr à partir de la mi-septembre

- Parcellaire forestier
- Zone de non tir
- Zone de non chasse

1:25 000

0 250 500 750 1 000 m



BD ONF
Scan 25®, IGN©, 2015

Agence de Bretagne
Carte réalisée le 06/09/23